

Attractions & Tourisme



DESRIPTIF

L'ASBL Attractions & Tourisme est une association professionnelle qui représente en Wallonie plus de 200 entreprises gestionnaires de près de 250 attractions et musées. Elle édite depuis 25 ans la plus importante publication touristique gratuite du pays « 365 journées découvertes » et noue différents partenariats avec L'Avenir, Moustique, la SNCB, la STIB, la RTBF/Vivacité afin d'assurer une visibilité importante pour les attractions et musées de l'association. Attractions & Tourisme représente également les employeurs du secteur du tourisme, tant pour les asbl (CP 329) que pour les entreprises privées (CP 333) et organise pour ses membres des réunions de travail, des colloques, mais aussi des initiatives en matière de soutien pour l'accueil multilingue du personnel des attractions et musées.



PUBLIC CONCERNÉ

⇒ **Les attractions touristiques reconnues par le Commissariat général au Tourisme, subdivisées en 3 pôles :**

- Pôle d'intérêt naturel : un centre d'activités axées principalement sur la nature ou l'environnement
- Pôle d'intérêt culturel : un centre d'activités axées principalement sur les arts, l'histoire, les sciences ou les techniques
- Pôle d'intérêt récréatif : un centre d'activités axées principalement sur les activités de distraction ou ludiques



CONDITIONS D'ADHÉSION

Correspondre à la définition de l'attraction touristique et répondre aux critères fixés dans le formulaire d'affiliation



PROCÉDURE

1. Remplir le formulaire d'affiliation
2. Transmettre le formulaire complété accompagné du dépliant de votre attraction touristique + copie des statuts et coordonnées de la société gestionnaire
3. Analyse du dossier par Attractions & Tourisme
4. Validation de la candidature
5. Paiement de la cotisation



AVANTAGES

- Promotion via le Guide 365.be distribué à 835.000 exemplaires (4 langues) + coupons
- Édition d'une carte professionnelle (Passeport Attractions & Tourisme)
- Représentation en Commission Paritaire (329 ou 333)
- Représentation et défense du secteur auprès des différents niveaux de pouvoir
- Partenariats avec une série d'opérateurs touristiques (privés et publics)
- Études et analyses sectorielles
- Actions de promotion nationales et internationales
- Colloques et rencontres sectorielles
- Foires et salons
- Formations



COÛT

Le montant de la cotisation annuelle est fixé sur base du chiffre d'affaires ou du nombre de visiteurs. Il varie de 190 € à 575 €.